

Aménagement des abords de la salle polyvalente

Monsieur le Maire rappelle au conseil l'avant-projet sommaire pour l'aménagement des abords de la salle polyvalente et rappelle que des subventions ont sollicitées sur un montant de travaux estimé à 83 044,30 € H.T.

Le conseil municipal après délibération, approuve l'avant-projet définitif et décide de consulter des entreprises dans le cadre d'un marché à procédure adaptée.

Le dossier de consultation est approuvé à l'unanimité.

⇒ Le conseil charge le Maire de demander des propositions pour l'acquisition de mobilier (tables et chaises). Les crédits seront à prévoir au BP 2017.

Réseau d'eaux pluviales rue du Treix

Monsieur le Maire expose au conseil que des travaux de réalisation d'un réseau d'eaux pluviales rue du Treix sont indispensables.

Le conseil municipal après examen des devis et délibération retient l'entreprise 2A Auvergne Aménagements, sur un estimatif de 9 659,00 € H.T., pour la réalisation de ces travaux.

Les crédits seront prévus au BP 2017.

Revalorisation de salaire- Agent en CDI

Compte tenu des décrets parus en 2016 qui fixent de nouvelles dispositions statutaires des carrières des fonctionnaires et modifient les échelles de rémunération, le conseil municipal charge le Maire d'établir un avenant au CDI afin que l'adjoint technique en charge de la surveillance des enfants à l'interclasse de midi et dans le bus soit rémunéré sur la base du 1^{er} échelon de ce grade.

Point sur les travaux / questions diverses

☞ Monsieur le Maire fait part au conseil de la demande de la propriétaire du terrain jouxtant la parcelle communale cadastrée section ZX n° 16, qui sollicite l'autorisation d'entretenir et d'occuper cette parcelle

Le conseil municipal émet un avis favorable à cette demande et autorise l'entretien et la jouissance de cette parcelle à titre gracieux mais précaire et révocable.

☞ Monsieur le Maire informe le conseil que suite à la proposition relative à la parcelle située à l'angle des RD 17 et 411 en vue de l'aménagement d'un parking, le propriétaire fait savoir que le prix peut être négocié.

Il propose en outre la négociation pour la vente d'une parcelle de 198 m² située face à la Mairie, sur laquelle sont implantés deux garages, et qui pourraient être aménagée en parking pour les utilisateurs de l'école.